

Le Lézard des murailles

Podarcis muralis (Laurenti, 1768)

Muurhagedis
Mauereidechse
Common wall lizard

Eric Graitson et Jean-Paul Jacob

Ordre : Squamates

Famille : Lacertidés

Sous-espèce : *P. muralis muralis* (Laurenti, 1768) ou *P. m. brogniardii* (Daudin, 1802)

Statut légal : Intégralement protégé (décret dit Natura 2000 du 6 décembre 2001)

Conventions internationales : Annexe 2 de la Convention de Berne (19 septembre 1979) :
engagement à protéger le milieu de vie

Union européenne : Annexe 4 de la Directive Faune-Flore-Habitats 92/43/CEE :
espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte²

Identification

Ce lézard possède une **silhouette élancée**, avec une tête longue, un peu déprimée et au museau conique, un corps mince et assez aplati, **une longue queue très effilée et des pattes fines à longs doigts**.

A l'âge adulte, sa taille est comprise entre 18 et 20 cm, exceptionnellement jusqu'à 23 cm, dont les deux tiers pour la queue; il ne pèse pourtant que 7 grammes environ (de Witte, 1948; Günther *et al.*, 1996). Comme chez les autres lézards, la coloration et le dessin sont très variables d'un individu à l'autre, y compris au sein d'une même population. Les parties supérieures de la majorité des exemplaires varient du gris au brun, avec parfois une teinte verdâtre. Les **flancs** montrent **deux raies longitudinales (ou séries de taches) claires qui délimitent une bande brun foncé** souvent tachetée de clair et ornée d'ocelles bleus. Le milieu du dos montre fréquemment, comme chez le Lézard vivipare, une ligne vertébrale foncée ou une série de taches sombres. Le dos, en particulier celui du mâle, est moucheté ou marbré de brun foncé ou de noir. La partie ventrale est blanchâtre, jaune-orangé, rose saumon, mouchetée ou non de noir. Des individus à queue anormalement courte, résultant d'une autotomie*, s'observent assez régulièrement.

Le Lézard des murailles se distingue notamment du Lézard vivipare par sa taille adulte supérieure, sa silhouette plus svelte, ses pattes terminées par de longs doigts effilés, sa très longue queue et la forme de sa tête. Moins massif que le Lézard des souches, il n'arbore jamais la coloration vert émeraude typique des mâles de celui-ci, ni le rang d'ocelles clairs des flancs des femelles et immatures.

Les jeunes de l'année sont gris foncé avec des taches plus claires. Les deux raies latérales claires, comme chez la femelle, sont en général très nettes et constituées de taches plus ou moins confluentes; la ligne vertébrale sombre est souvent présente. Ces jeunes sont faciles à distinguer de ceux des autres lézards par leur silhouette très allongée, leur coloration plus claire et la présence des deux lignes claires sur les flancs. Ils ne sont jamais sombres comme les petits Lézards vivipares et ne possèdent pas la rangée d'ocelles blanchâtres cernés de sombre des Lézards agiles.

Ce lézard étant peu craintif et assez curieux, il est assez aisé d'observer un individu à peine entrevu car il ressort souvent de sa cachette après peu de temps. L'observation d'un lézard dans une fente d'un mur n'indique pas, a priori, que l'on a affaire à un Lézard des murailles: des Lézards des souches et



Marc Paquay



Marc Paquay



Marc Paquay



Xavier Janssens



Eric Walravens

Adulte	<i>Mâle en période de reproduction</i>
	<i>Femelle adulte</i>
Juvénile	<i>Détail de la tête</i>
	<i>Mâle adulte</i>



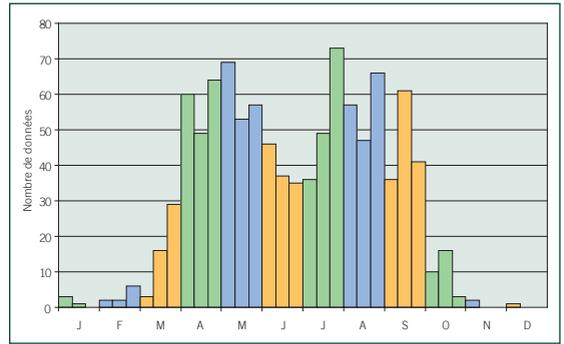
François Wuelche

vivipare peuvent aussi s'y abriter. Toutefois, le Lézard des murailles est **bien meilleur grimpeur que les deux autres espèces**.

Biologie

La période d'hivernage est plus courte que celle de nos autres lézards. De nombreux individus se réactivent en mars, parfois dès février, lorsque l'ensoleillement est suffisant. Les mâles quittent leur abri hivernal en moyenne plus tôt que les femelles et les immatures. Le Lézard des murailles est particulièrement visible au printemps et les mâles se livrent alors à de fréquents combats. Les accouplements ont principalement lieu en avril et mai (parfois mars - de Witte, 1948) et la ponte de fin mai à juillet. Les juvéniles apparaissent à partir de la fin juillet, exceptionnellement plus tôt. L'hivernage commence en octobre, parfois début novembre, selon les conditions climatiques. Dans des sites particulièrement bien exposés, le repos hivernal peut être brièvement interrompu au cours de journées très ensoleillées et douces.

Les œufs sont déposés dans un trou long de 10-20 cm creusé dans le sol meuble par la femelle ou sous une pierre, là où la couverture végétale est faible ou nulle. La ponte, unique dans nos régions, est composée de 2 à 10 œufs blancs, longs de 10-12 mm (de Witte, 1948); plus au sud, 2-3 pontes sont régulières. Comme chez d'autres espèces, la fécondité des femelles croît avec l'âge (Naulleau, 1990). La durée d'incubation est fonction des conditions climatiques et de l'exposition du lieu de ponte: de 6 à 11 semaines (de Witte, 1948). A la naissance, le jeune lézard mesure de 50 à 60 mm. La maturité sexuelle est généralement atteinte à l'âge de deux ans. La longévité moyenne est de 4 - 6 ans, au plus dix ans dans la nature (Günther *et al.*, 1996). Dans des populations françaises, seuls 6 - 9 % des lézards atteignent l'âge de 3 ans (Mou, 1987 *in* Naulleau, 1990). Cette proportion pourrait être plus élevée en Wallonie, comme dans d'autres stations de limite d'aire où, pour des raisons climatiques, l'activité annuelle est plus réduite, le taux de croissance plus lent et la durée de vie sans doute plus longue que dans les régions plus méridionales (cfr le cas de la Grenouille rousse en altitude – Miaud & Castanet, 1999).



Phénologie annuelle

La productivité semble faible dans les stations les plus septentrionales, en relation avec des limites météorologiques. A Maastricht, de 0,13 à 1,82 juvéniles sont observés par femelle adulte (Prick, 1991).

D'après différents auteurs (voir notamment Günther *et al.*, 1996), la surface du domaine vital d'un individu, plus grande chez le mâle, varie entre 3 et 50 m². Elle est fonction de la densité de la population, de la structure de l'habitat et de celle de la végétation, ainsi que de l'exposition. Les domaines vitaux de mâles adultes se chevauchent fortement et recouvrent souvent ceux de plusieurs femelles (Edman, 1990 *in* Beebee & Griffiths, 2000).

Cette espèce thermophile s'observe aisément lors des journées ensoleillées, même aux heures les plus chaudes de la journée. Le taux de détection est particulièrement élevé lors des journées ensoleillées du printemps; il est moindre aux heures chaudes en plein été. La durée maximale d'exposition au soleil (95 % du temps) est atteinte lorsque la température du substrat est analogue à la température corporelle optimale, soit 34°C (Edsman, 1986 *in* Naulleau, 1990).

Régime alimentaire

Le Lézard des murailles capture des petits invertébrés: petits coléoptères, orthoptères, lépidoptères, diptères, araignées ainsi que des lombrics et de petits mollusques (de Witte, 1948). Des végétaux, notamment des baies et fruits charnus, sont consommés au moins à l'occasion. A l'étranger, les analyses indiquent une

assez grande variabilité des espèces capturées et de leur taille, ce qui montre le caractère opportuniste de l'espèce (Mou, 1987).

Habitats

Le Lézard des murailles est inféodé aux habitats rocheux bien ensoleillés. En Wallonie, cette espèce thermophile occupe trois types de milieux abritant à eux seuls près de 90 % des stations :

- les affleurements rocheux naturels et les éboulis constituent l'habitat primaire de l'espèce. Le plus souvent, ce lézard est observé sur calcaire et sur grès, parfois sur schiste, rarement sur poudingue et sur phyllade ;
- les carrières, le plus souvent désaffectées, mais aussi quelques carrières encore en activité. En Wallonie, seules des carrières de matériaux compacts sont colonisées ; le Lézard des murailles est absent des sablières et des autres carrières de roches meubles, contrairement à ce qui est observé dans le nord de la France (François, 1999) ;
- les voies ferrées, actives ou désaffectées. Plusieurs biotopes sont colonisés, essentiellement les talus, les murs de soutènement, les tranchées rocheuses, les abords de ponts et tunnels, les dalles de béton qui couvrent les caniveaux, les aires de gares, les dépôts de traverses et le ballast des voies désaffectées.

Les autres milieux fréquentés sont, par ordre d'importance décroissante, les vieux murs (mal ou non cimentés), les ruines et remparts de fortifications (Yvoir, Namur, Bouillon...), les cimetières, les talus de route, les berges empierrées (Meuse, Ourthe, Canal Albert), les pelouses calcaires pierreuses (toujours directement adjacentes à un affleurement rocheux), les terrils (4 sites connus, tous dans le bassin liégeois), des abords d'usine (Jemelle, Harnoncourt, Flémalle), quelques pelouses calaminaires (Graitson, 2005d). Il s'agit régulièrement de sites proches de l'un des milieux principaux. Le Lézard des murailles n'est qu'exceptionnellement présent dans des milieux dépourvus de substrats rocheux : quelques talus de route terreux, une lande à callune et molinie à Chaudfontaine (Graitson, 2000a). Le Lézard des murailles est parfois présent au cœur des villes comme à Liège, Huy et Namur.



Eric Graitson

Rocher calcaire, habitat primaire du Lézard des murailles en Wallonie.



Jean-Paul Jacob

Vieux mur en Lorraine.



Mireille Dubucq

Le Lézard des murailles fréquente volontiers les talus et les ballasts de chemin de fer.



Jean-Paul Jacob

Carrière en région namuroise.

La quasi totalité des habitats occupés sont exposés entre le sud-est et le sud-ouest, quelques rares talus ferroviaires sont exposés à l'ouest. Deux stations d'effectifs très réduits sont situées sur un versant en pente modérée exposé au nord mais, dans ce cas, les lézards sont notés dans des microbiotopes exposés au sud. Ces sites sont en milieu sec.

Presque tous les sites se situent sur des pentes ou ont une composante verticale, comme des murs. Ils comprennent tous des zones pierreuses suffisamment étendues, des refuges entre ou sous les pierres, une végétation ligneuse nulle ou réduite et une végétation herbacée présente mais non envahissante.

Le spectre d'habitats fréquentés diffère selon les régions. Dans le Condroz, le Pays de Herve et la Fagne-Famenne-Calestienne, tous les habitats précités sont fréquentés. Les populations ardennaises ne fréquentent que les trois principaux habitats de l'espèce en Wallonie, les voies ferrées, les carrières et les affleurements rocheux. Les populations de Lorraine sont dans une aire totalement anthropique et ne fréquentent ni les affleurements rocheux (très rares dans cette région), ni les éboulis, ni les carrières. Les habitats occupés sont les voies ferrées, les cimetières, les vieux murs et les tas de grumes d'une usine.

Répartition

Europe

Espèce subméditerranéenne d'origine orientale, le Lézard des murailles est présent du nord de l'Espagne jusqu'à l'extrême sud des Pays-Bas où se situe sa limite septentrionale de distribution absolue à Maastricht. Presque à la même latitude, il atteint la région de



Bonn, dans le bassin rhénan, et subsiste à l'est d'Aix-la-Chapelle, dans celui de la Ruhr (Günther *et al.*, 1996). Vers l'est, il atteint la mer Noire et, au nord-est, le centre de la Slovaquie. Au sud, il s'avance jusqu'au sud de l'Italie et de la Grèce (Gasc *et al.*, 1997). Il est historiquement absent des îles Britanniques, où il a été introduit avec succès au XX^e siècle (Beebee & Griffiths, 2000), mais existe sur certaines îles de la Manche et serait fréquent sur celles de Bretagne (Le Garff, 1988).

Régions limitrophes

La limite d'aire actuelle passe par le nord de la France, la Wallonie, la partie néerlandaise de la Montagne-Saint-Pierre (Hom *et al.*, 1996) et le sud - ouest de l'Allemagne. Ici, il est répandu en Sarre, en Rhénanie-Palatinat et dans la partie rhénane du Bade-Württemberg; les vallées et régions peu élevées du bassin de la Moselle sont largement occupées (Günther *et al.*, 1996). Vers le nord, les colonies de la région de Bonn et du bassin de la Ruhr, affluent de la Meuse, sont sans doute des reliques d'une aire jadis un peu plus étendue vers le nord. Au Grand-Duché de Luxembourg, ce lézard n'a pas colonisé l'ouest et le nord-ouest du pays, soit une grande partie de l'Oesling et les bassins supérieurs de rivières comme la Sûre et l'Attert: il n'y a donc pas de contact avec la Wallonie.

En France, la répartition est irrégulière dans le nord du pays, de l'Alsace à la Normandie (Castanet & Guyétant, 1989). Le bassin de la Moselle est occupé de manière diffuse mais sans hiatus notable; celui de la Meuse l'est aussi dans les Ardennes et au sud d'une zone d'absence naturelle, où l'habitat fait défaut, dans la région de Verdun - Mouzay (e.a. Parent, 1978; Grangé, 1995; Kern, 2004). Le bassin de la Chiers est occupé en plusieurs points (Kern, 2004). Par contre, la présence est plus irrégulière ailleurs en raison de la rareté des habitats rocheux naturels et du fait de la colonisation de sites d'origine artificielle. Dans le Nord - Pas-de-Calais, un noyau occupe le bassin minier (terrils) de l'Artois oriental et des stations isolées ont été trouvées dans le bassin Haine - Scarpe, dont une à proximité immédiate de la Wallonie (face à Harchies - Boca, 1997; Godin & Godin, 1999). L'éventualité de découvertes en Hainaut occidental (terrils, domaine ferroviaire...) doit être gardée à l'esprit. L'espèce n'existe pas en Flandre à l'état indigène (Bauwens & Claus, 1996), mais elle a été introduite récemment en quelques localités (R. Jooris, com. pers.), à Louvain au départ de sites wallons mais fortuitement à Lokeren et Malines. Aux Pays-Bas, il n'est présent qu'en un seul site à Maastricht où il est sérieusement menacé (Hom & al. 1996).

Wallonie

1985-2003	1.288 données (4,3% du total)
	178 carrés (14,8% du total)
Aire historique	188 carrés
	% 1985-2003 : 94,7%

Le Lézard des murailles est répandu dans une partie du réseau hydrographique mosan. Environ 90% des stations tombent dans une aire qui coïncide avec le district phytogéographique* mosan (grosso modo le Condroz et ses marges, le Pays de Herve et la Fagne-Famenne-Calestienne). L'aire actuelle couvre la vallée de la Meuse ainsi que ses principaux affluents, à l'exception toutefois de la majeure partie de la Semois et de la Sambre, sauf près de son embouchure. Cette aire présente un caractère relictuel (Parent 1978a) et de nombreuses populations wallonnes sont isolées les unes des autres.

A cette aire naturelle de mise en place ancienne s'ajoute une aire anthropique récente, surtout colonisée via le réseau ferroviaire (Graitson & al. 2000), plus localement par l'extension du réseau routier, des carrières, des sites industriels (entre autres des terrils) ou d'autres éléments bâtis. Cette aire anthropique daterait en grande partie de la seconde moitié du XIXe siècle, époque de la construction de la majeure partie du réseau ferroviaire en Wallonie. Dans certaines régions, l'influence humaine sur l'aire de ce lézard se fait peut-être sentir depuis longtemps, avec une accentuation depuis un siècle et demi. Pour certaines stations, il est dès lors difficile de distinguer de manière péremptoire la part des éléments naturels et anthropiques de son aire contemporaine. Cette extension d'aire a le plus souvent été d'ordre local, comme en remontant les vallées par les voies ferrées (Hussin & Parent, 1996; Graitson *et al.*, 2000). Parfois, ce lézard a colonisé des zones situées en marge des vallées: par exemple, dans le Condroz oriental à la faveur d'un réseau de carrières particulièrement dense (Graitson, 2000b) ou sur le plateau de Herve via les murs de villages (Graitson, 2005c).

Plus rarement, cette extension d'aire récente a été d'ordre régional et a permis au Lézard des murailles de coloniser de nouvelles régions disjointes de l'aire naturelle. Trois cas sont actuellement connus en Wallonie:

- les populations du sud-ouest de la Lorraine (Boulenger, 1922; de Witte, 1948; Jacob & Remacle, 2001);
- la population de la gare de triage d'Erquelines, en Haute-Sambre;
- la population des environs de Walcourt, qui occupe environ deux kilomètres de voie ferrée entre Walcourt et Pny (Graitson, 2002).

Ces colonies sont séparées du reste de l'aire belge mais les deux premières sont situées dans le prolongement d'une aire anthropique française, elle-même distante du reste de l'aire nationale. L'hypothèse d'un transfert fortuit par wagons de marchandises a été avancé pour expliquer la présence de certaines de ces colonies isolées du reste de l'aire (Graitson *et al.*, 2000; Graitson, 2002). La même hypothèse a été formulée pour expliquer la présence de populations isolées sur des dizaines de gares de triage en France (François, 1999) et en Suisse (Hofer *et al.*, 2001). A une échelle plus locale, la dispersion a vraisemblablement été favorisée par les voies de communication elles-mêmes et par des transports de pierre (Jacob & Remacle, 1999). C'est sans doute le cas pour certaines colonies de Gaume, voire celles de Rochehaut (obs. A. Remacle) et du château de Bouillon, dans la vallée de la Semois, dont l'origine résulte vraisemblablement d'une introduction (Graitson *et al.*, 2000), fortuite ou non.

Des études taxonomiques et génétiques seraient opportunes afin d'établir l'origine de certaines populations anthropiques. A titre d'exemple, en Suisse, des mélanges entre populations appartenant à des sous-espèces distinctes sont survenus suite à l'irruption répétée d'individus ayant voyagé par trains avec des marchandises importées du centre de l'Italie (Hofer *et al.*, 2001). En outre, une controverse existe quant à la sous-espèce présente en Wallonie et dans les régions voisines (Parent, 1996): *Podarcis m. muralis* (Boulenger, 1905; 1913) ou *P. m. brogniardii* (Gruschwitz & Böhme *in* Böhme, 1986).

Le Léopard des murailles est présent depuis le niveau de la Meuse (altitude de 65 m en aval de Visé), jusqu'à 315 m d'altitude pour la population du Hérou. Seule cette dernière colonie semble constituer un isolat* (Hussin & Parent, 1996), bien que l'isolement de cette station doive être revu à la baisse (environ 10 km) suite

à la découverte de l'espèce à Marcourt. La station d'Acoz (Parent, 1984), qui semblait constituer un autre isolat*, résulte d'une confusion avec le Léopard vivipare (Graitson *et al.*, 2000).

Le nombre de stations connues de Léopard des murailles a presque triplé depuis 1984. Etant donné que les principaux habitats fréquentés en Wallonie (affleurements rocheux, réseau ferroviaire et carrières) ont fait l'objet de prospections approfondies (sauf en Hainaut), et que l'espèce a suscité de nombreux travaux récents, la carte de répartition du Léopard des murailles doit être très proche de la réalité. On ne peut cependant exclure la découverte de l'une ou l'autre population dans les zones industrielles et ferroviaires du Hainaut; compte tenu des prospections déjà effectuées, il ne pourrait cependant s'agir que de populations localisées et limitées.

Abondance

L'abondance de l'espèce est variable selon les vallées et les stations. Le Léopard des murailles est ainsi peu abondant dans la vallée de la Meuse en aval de Huy et dans la vallée du Hoyoux, où les effectifs des populations sont généralement modestes. En revanche, il est fréquent et souvent nombreux dans la vallée de la Haute-Meuse et dans celles de ses principaux affluents (Viroin, Lesse et sous-affluents, Molignée, Bocq...) ainsi que dans le bassin de l'Ourthe (Ourthe, Vesdre et affluents, Ambève, Néblon...).

Il est rarissime au nord du Sillon Sambre et Meuse. Les seules stations connues sont situées à Rhisnes et Suarlée à proximité de la vallée du Houyoux et aux Rochers de la Marquise à Huccorgne (vallée de la Mehaigne).

En Ardenne, le Léopard des murailles est rare avec une dizaine de « stations » limitées à quelques vallées et d'effectifs assez variables :

- vallée du Wayai en amont de Theux, où l'espèce est très menacée (Graitson, 2000c);
- vallée de l'Ambève à Nonceveux (Hussin & Parent, 1996) ainsi qu'entre Stoumont et Stavelot (Graitson *et al.*, 2000), où la population qui occupe la voie ferrée sur près de 10 km est une des plus abondante de Belgique;

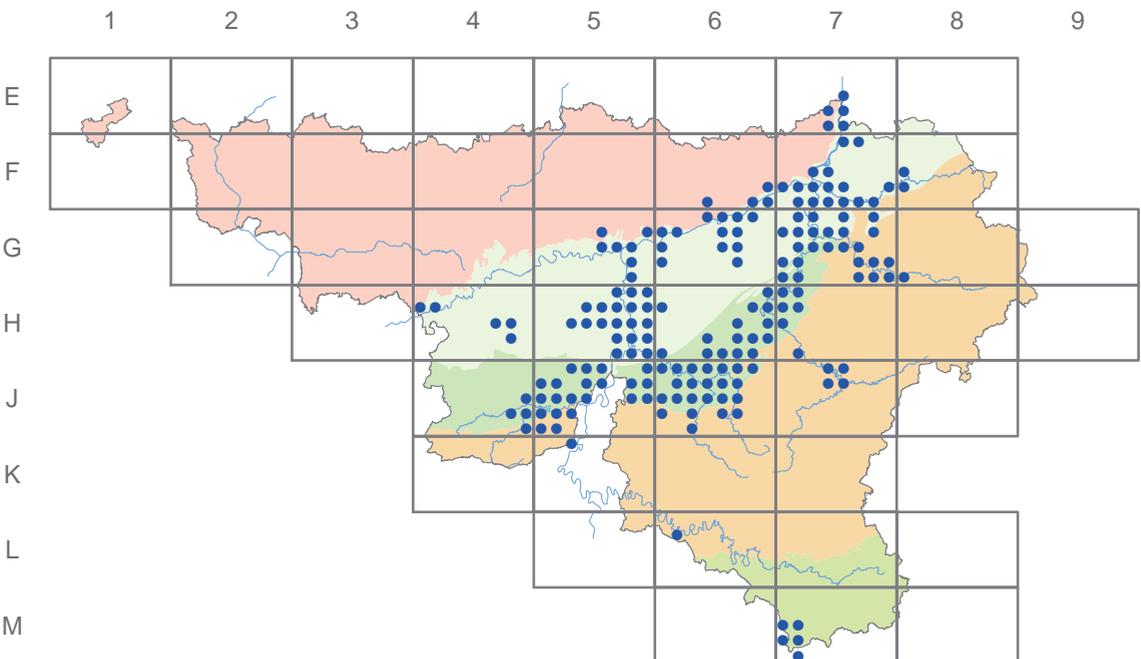
- vallée de la Liègne en aval de Chevron en deux endroits;
- vallée de l'Ourthe à Marcourt où l'espèce est très menacée et au Hérou où les effectifs dépassent la centaine d'adultes (Hussin & Parent, 1996);
- vallée de la Lomme à Mirwart où les effectifs sont modestes (Hussin & Parent, 1996);
- vallée de la Semois à Bouillon et Rochehaut;
- vallée de la Meuse et secteur au sud du Viroin à Oignies, Vierves, Olloy et Petigny (Barrage du Ry de Rome), avec des effectifs variables.

Enfin, en Lorraine, l'espèce est très rare avec une dizaine de sites occupés dans les communes de Rouvroy et Meix-devant-Virton, aucune ne comportant de population abondante (Jacob & Remacle, 2001).

Les effectifs sont très variables. Certaines colonies, parfois isolées, ne comportent pas plus d'une dizaine d'individus. La majorité des stations en comptent plusieurs dizaines, parfois une centaine. Certaines atteignent quelques centaines d'individus, voire plus d'un millier. Elles sont situées sur des voies ferrées où certains tronçons sont colonisés sur plusieurs kilomètres, avec des densités élevées. Les lignes suivantes sont colonisées sur près de 10 km :

la ligne de l'Ourthe entre Barvaux et Marche; la ligne de l'Amblève entre Stoumont et Stavelot; la ligne de la Vesdre entre Chaudfontaine et Pepinster; la ligne de la Lesse entre Rochefort et Villers; celle de la Molignée depuis Anhée jusqu'à Ermeton-sur-Biert. De nombreuses autres populations existent le long du réseau ferroviaire, mais toujours sur de plus courtes sections (Graitson, 2006c). Les grands affleurements rocheux et certaines carrières abritent aussi des populations importantes, y compris des carrières exploitées (Graitson, 2000a; Graitson & Jacob, 2001). Les autres milieux abritent des populations de taille plus modeste.

Sur les tronçons de voie ferrée les plus fréquentés, les densités dépassent la centaine d'individus au kilomètre, soit un individu tous les 10 m. Ces chiffres sont très proches de ceux mentionnés pour le nord de la France (François, 1999), au Bade-Württemberg (Laufer, 1996) et en Suisse pour d'autres éléments linéaires, comme les vieux murs (Hofer *et al.*, 2001). En Allemagne (Gruschwitz & Böhme, 1986) et en France (Fretey, 1987; Mou, 1987), les colonies les plus denses abriteraient 500 adultes/ha. Toutefois, les colonies les plus septentrionales d'Allemagne seraient peu importantes.



Evolution du statut

On ne dispose pas d'étude relative à l'évolution des effectifs des populations wallonnes du Lézard des murailles. L'opportunité d'une telle étude apparaît pourtant évidente vu l'isolement de nombreuses populations et leur localisation en limite d'aire.

La persistance de certaines populations a pu être mise en évidence à l'échelle séculaire (Hussin & Parent, 1996; Parent, 1997). La présence du Lézard des murailles a pu être confirmée dans la plupart des carrés atlas où il était connu avant 1985; seuls une dizaine de ces carrés, presque tous situés en région namuroise, n'ont pas été revus. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'un manque de prospection. En effet, les disparitions de stations sont rares: quelques colonies sont toutefois éteintes dans le bassin de l'Ourthe. C'est notamment le cas à Dolembreux, Colonster et Angleur. Sur les rochers de Prealle à Heyd, la population a disparu suite à l'extension d'une carrière; sur ceux de Hampteau à Hotton, le déficit d'insolation provoqué suite à la plantation d'une pessière serait responsable de leur disparition (Hussin & Parent, 1996). Une autre colonie, située sur un terriil à Grâce-Hollogne et encore présente après 1985, semble aujourd'hui éteinte suite à «l'assainissement» du site (Graitson, 2000a). En Allemagne, des disparitions ont été constatées à plusieurs reprises dans les zones marginales de l'aire de l'espèce (Parent, 1997).

Le Lézard des murailles est le seul reptile indigène à avoir étendu son aire de répartition après 1850. Il faut souligner qu'il est connu d'environ 25 carrés (soit 20% de son aire en Wallonie) où n'existent pas d'affleurements rocheux naturels occupés par l'espèce.

Dans les autres pays d'Europe, il est considéré comme menacé ou vulnérable dans les régions situées en limite nord de son aire de répartition (Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg et nord de la France notamment).

Menaces

Les populations wallonnes sont principalement soumises aux menaces suivantes:

- l'évolution naturelle des sites occupés: un recouvrement croissant des rochers et zones

pierreuses par les strates herbacée et arbustive peut conduire à l'abandon d'un site. Il en est évidemment de même en cas de plantations, d'afforestation, de boisement spontané de carrières abandonnées et d'envahissement arbustif des voies ferrées désaffectées;

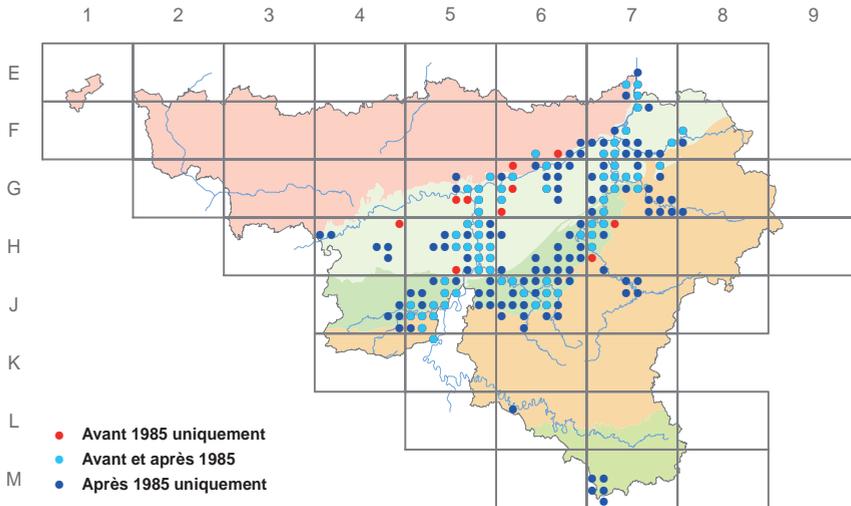
- la gestion actuelle des voies ferrées actives (Hussin & Parent, 1996) est négative sous plusieurs aspects, en particulier par le remplacement de certains matériaux (traverses, ballast, dalles de béton couvrant les caniveaux) et l'utilisation abusive de pesticides;
- l'aménagement des voies ferrées désaffectées en piste cyclables (RAVeL) risque de porter préjudice à certaines populations (Graitson *et al.*, 2000). Cependant, l'espèce se maintient bien sur certaines lignes lorsqu'un empierrement complémentaire est réalisé. Le fait a été constaté dans la vallée de la Lesse ainsi qu'à Mariembourg.

Plus localement, certaines populations sont victimes des menaces suivantes:

- le colmatage des vieux murs et murets de pierre sèche;
- le développement d'activités de loisir dans des sites occupés, par exemple l'implantation de zones de loisirs au pied d'affleurements rocheux, la pratique de l'escalade sur les falaises naturelles;
- l'aménagement de sites rocheux naturels, y compris par des aménagements lourds (gunitage* par exemple);
- la collecte d'animaux par des enfants et des terrariophiles;
- la prédation imputable aux carnivores domestiques et anthropophiles.

Par contre, l'ouverture des carrières n'est pas une menace importante (*contra* Parent, 1984) car si elles sont parfois responsables de la destruction de falaises naturelles, il apparaît néanmoins que l'extension des carrières fournit nettement plus d'habitats nouveaux pour le Lézard des murailles qu'elle n'en détruit.

Malgré le caractère anthropophile du Lézard des murailles, la stabilité de certaines populations et le très faible nombre de stations récemment disparues, il faut considérer ce lézard comme une espèce vulnérable en Wallonie, notamment en raison de sa



situation en limite d'aire, de son caractère relictuel et de l'isolement des populations qui en découle. Des modifications climatiques mineures pourraient avoir des conséquences importantes sur la survie des populations. A Maastricht, où les conditions sont si marginales que les lézards ne s'y reproduisent pas chaque année, une série d'étés froids pourrait décimer la population (Strijbosch *et al.*, 1980). Il pourrait en être de même pour certaines populations wallonnes, en particulier celles situées en Basse-Meuse ou en Ardenne. Néanmoins, les perspectives d'évolution climatique généralement admises actuellement sont inverses et l'on pourrait dès lors assister à de nouvelles colonisations de sites.

Conservation

La situation biogéographique remarquable du Lézard des murailles en Wallonie lui confère un intérêt scientifique particulier. De plus, de nombreux sites occupés par l'espèce présentent un intérêt biologique élevé.

Les mesures suivantes pourraient être prises afin d'assurer la conservation de l'espèce :

- Octroyer un statut de conservation à un nombre suffisant de sites. Une priorité devrait être accordée aux sites les plus isolés, en particulier aux remarquables populations ardennaises du Hérou (vallée de l'Ourthe) et du Congo (vallée de

l'Ambève), aux populations situées en extrême limite d'aire de répartition (Basse-Meuse) ainsi qu'aux quelques stations abritant des effectifs très élevés localisées dans certaines carrières abandonnées et sur quelques voies ferrées désaffectées d'intérêt biologique ;

- Contrôler le problème écologique posé par le développement de la végétation et les plantations de ligneux, y compris dans les espaces protégés, la présence de ce lézard étant conditionnée par la disponibilité de vastes espaces nus ou rocheux bien ensoleillés ;
- Promouvoir un entretien plus écologique des abords de voies ferrées. Un plan de gestion des tronçons abritant les populations les plus étendues serait opportun ;
- Lors de l'aménagement des voies ferrées désaffectées en piste cyclable (RAVeL), réaliser un ré-empierrement des abords de voies dans tous les tronçons où le Lézard des murailles est présent ;
- Eviter le colmatage des vieux murs ; lorsque cette opération est inévitable, il faudrait veiller à maintenir suffisamment d'interstices où les lézards peuvent s'abriter. Cette sensibilisation est notamment à développer auprès des communes qui ont en charge l'entretien d'anciens cimetières et des restaurateurs d'anciennes bâtisses ;
- Sensibiliser le public et les gestionnaires de sites à la conservation de l'espèce.